



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-18-0785 du 03/09/2018

Délégation de signature du 3 septembre 2018

DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DES IMPOTS DES NON-RESIDENTS

Direction des impôts des non-résidents

RÉSUMÉ

Délégation de signature à l'effet de signer et rendre exécutoires
les avis de mises en recouvrement et les mises en demeure de payer.
Recette des non-résidents de la DINR.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-17-0711 du 05/09/2017

La comptable de la recette des non-résidents de la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR) ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article L. 257 A ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer et rendre exécutoires les avis de mise en recouvrement et de signer les mises en demeure de payer, au nom du comptable, aux agents exerçant leurs fonctions à la recette des non-résidents de la DINR dont les noms suivent :

- M. Jean-Charles BABE, inspecteur divisionnaire des finances publiques ;
- Mme Marylène DASSE-HARTAUT, inspectrice des finances publiques ;
- M. Olivier HILARUS, inspecteur des finances publiques ;
- Mme Thi Thanh Tung JULIAN, inspectrice des finances publiques ;
- M. Guy VIVES, inspecteur des finances publiques ;
- M. Eric LE COCQ, contrôleur des finances publiques ;
- Mme Impéria THEODORE, contrôlease des finances publiques ;

Article 2

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donné aux agents visés à l'article 1^{er} pour :

- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 100 000 € ;
- b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

LA COMPTABLE DE LA RECETTE DES NON RÉSIDENTS,

CHRISTIANE BERAUD

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756